

5. LATINISME ET MORPHOLOGIE DÉRIVATIONNELLE DE L'ANCIEN FRANÇAIS

5.0 Introduction

Dans ce chapitre nous allons essayer d'analyser la relation entre les emprunts au latin (les éléments savants) et le système dérivationnel de l'ancien français. D'abord nous définirons le concept de « dérivation savante » tout en tenant compte des difficultés que présente cette définition. Ensuite nous expliciterons le cadre théorique dans lequel cette étude va s'effectuer et nous présenterons notre conception générale de la relation entre le système dérivationnel d'une langue et l'emprunt. Puis nous essaierons d'appliquer la théorie à l'analyse du système dérivationnel de l'ancien français en nous concentrant essentiellement sur la place de l'élément savant au sein de celui-ci.

5.1 Éléments savants, éléments populaires – problèmes de définition

Dans toute étude de l'emprunt linguistique, l'analyse des rapports entre l'élément emprunté et le système morphologique de la langue cible représente une étape incontournable. Ce sont d'ailleurs les critères morphologiques que les linguistes considèrent comme les plus pertinents pour la détermination du degré d'assimilation d'un emprunt : du moment où il sert de base de dérivations, de compositions et d'autres créations, le mot emprunté est jugé parfaitement intégré dans la langue emprunteuse¹.

Considérés du point de vue de leur intégration morphologique dans la langue française, les latinismes ont un statut tout à fait exceptionnel, fondamentalement différent des emprunts aux autres langues. En effet, dès le début de l'histoire de la langue française, les latinismes n'étaient pas seulement « fournisseurs de bases² » pour une dérivation ultérieure selon les règles du système dérivationnel autochtone français (comme par exemple les anglicismes *lock-out*, *football* ont servi de bases pour les dérivés *lockouter*,

1 cf. L. Guilbert (1975 : 97)

2 Par l'expression « base » nous entendons le lexème à partir duquel s'opère la dérivation. Dans les couples *bouton* – *boutonner*, *beau* – *beauté*, *interroger* – *interrogation*, la base est respectivement *bouton*, *beau*, *interroger*. Les bases relèvent de trois catégories, elle peuvent être nominales, adjectivales ou verbales. Dans le cas où le lexème de base appartient à une catégorie qui se distingue formellement par un suffixe obligatoire, les suffixes dérivationnels peuvent s'ajouter au « radical » que l'on obtient après la séparation de ce suffixe catégoriel. Ainsi, en français, les noms dérivés d'un verbe régulier en *-er* sont formés par l'adjonction d'un suffixe dérivationnel au radical obtenu après la séparation de ce *-er* : *interrog(er)* – *interrogation*.

footballeur), mais de plus, ils ont véhiculé un grand nombre de suffixes et de préfixes qui sont devenus opérateurs dérivationnels autonomes, d'une productivité comparable voire supérieure aux éléments provenant du fonds héréditaire. Il s'est ainsi constitué en français un système dérivationnel « savant » dont les procédés, emprunté au latin, agissent au sein du lexique français parallèlement aux procédés dits « populaires », issus, quant à eux, de l'évolution du latin vulgaire vers le français primitif. Si nous pouvons distinguer d'un côté des séries dérivationnelles savantes d'origine latine qui existent indépendamment des séries autochtones et parallèlement à celles-ci (*perturber* – *perturbation* – *perturbateur*), de l'autre côté, nous constatons qu'un grand nombre de latinismes, mots construits selon les règles latines, sont entrés en rapport dérivationnel avec les bases populaires. Comme les morphèmes de la base populaire et du dérivé savant étaient formellement différents, il y avait de nombreux cas d'allomorphie (*résoudre* – *résolution*) ou de supplétivisme³ (*aveugle* – *cécité*).

L'existence de ce double caractère du vocabulaire du français et des particularités de son système dérivationnel qui en résultent sont une évidence dans la synchronie contemporaine. La morphologie dérivationnelle synchronique traite des bases et des affixes latins au même titre que ceux issus du fonds héréditaire : les relations dérivationnelles entre la couche « populaire » et « savante » sont analysées comme régulières. On formule des règles qui décrivent les rapports phoniques existant entre le signifiant du mot de base et le signifiant du dérivé⁴. De plus, les éléments d'origine latine (grecque) servent à former des unités lexicales qui n'ont aucun équivalent dans leur langue d'origine et qui sont françaises aussi bien que n'importe quelle création autochtone. Ainsi, dans une étude synchronique, l'origine étymologique de l'élément n'est pas pertinente pour l'analyse morphologique des procédés dérivationnelles. En morphologie synchronique, on ne devrait avoir recours à la diachronie que dans les cas exceptionnels, notamment là où « les informations historiques aident à expliquer le comportement linguistique synchronique des mots construits, quand tous les autres types d'explications se sont révélés inopérants et si le recours à l'histoire permet une généralisation intéressante⁵. » Pourtant même en synchronie, les linguistes utilisent l'appellation « savant » et « populaire (non-savant) », étiquettes de connotation diachronique, pour désigner les mots et les procédés de ces deux catégories morphologiques qui présentent chacune des particularités linguistiques observables synchroniquement, tout en faisant abstraction des

3 Nous comprenons allomorphie et supplétivisme comme la relation entre deux morphèmes (morphes) qui font partie du même paradigme (flexionnel, dérivationnel ou autre) et dont les formes sont différentes. Quand la même alternance concerne plusieurs paires (*résoudre* – *résolution*, *absoudre* – *absolution*), on parle de l'allomorphie, le terme supplétivisme étant réservé aux alternances morphologiques qui ne sont attestées que pour un seul couple. Cf. J. Dubois (1999 : 458)

4 cf. J. Dubois (1969)

5 D. Corbin (1987 : 101)

informations d'ordre diachronique. Ainsi distingue-t-on d'une part les mots et les dérivés « savants » qui sont définis comme éléments caractérisés par certains traits phonologiques particuliers et par le fait qu'ils comportent des affixes particuliers et d'autre part les mots et les dérivés « populaires » qui présentent systématiquement des traits phonologiques particuliers et qui comportent des affixes particuliers⁶. Les affixes qui servent à former les mots savants sont eux-mêmes appelés « savants », les affixes qui servent à former les mots populaires sont appelés « populaires ». Le fait que ces deux catégories synchroniques coïncident en générale avec les catégories diachroniques, à savoir les emprunts au latin (grec) pour l'ensemble « savant » et les mots et dérivés d'origine gallo-romaine pour les mots « populaires », est un complément d'information, non pertinent pour l'étiquette « savant » ou « populaire » en synchronie. D'ailleurs, un mot emprunté au latin n'est pas toujours celui qu'on qualifie de « savant » : citons à titre d'exemple *empereur*, emprunté au latin à l'époque de Charlemagne (cf. le maintien de *e* prétonique) qui est qualifié de « populaire » à côté de *impérial* qualifié de « savant ». Les termes de « savant » et « populaire » sont souvent critiqués par les linguistes, puisqu'ils sont très connotés diachroniquement et leur motivation ne correspond pas tout à fait à la réalité synchronique – les mots savants figurent dans l'usage quotidien pour désigner des concepts et des objets qui n'ont rien de savant ou de scientifique (ex. *prolongation* en parlant d'un match de football) et de même les scientifiques s'inspirent souvent de la langue du « peuple » pour forger les termes de leur science (ex. *puce* en informatique). Il est des linguistes qui nient tout intérêt de faire la distinction, en synchronie, entre ces deux catégories quelle que soit leur appellation⁷ : le critère distributionnel se montre, après une analyse détaillée de l'ensemble du lexique du français contemporain, comme peu valide, dans la mesure où la combinatoire mutuelle des bases et des affixes savants d'un côté et populaires de l'autre n'est pas interdite (cf. ci-dessous p. 113) ; le critère phonétique étant plus valable que le critère distributionnel, mais appliqué seul en synchronie contemporaine, il ferait distinguer une catégorie de mots qui ne coïnciderait pas toujours avec la catégorie traditionnelle de mots « savants ». Quoi qu'il en soit, nous n'allons pas trancher ici sur cette question et nous allons, par commodité, utiliser les étiquettes « savant » et « populaire » dans le sens traditionnel, cité par W. Zwanenburg (1983 : 5). Nous nous contentons de remarquer que les faits diachroniques ne peuvent pas jouer un grand rôle dans l'analyse synchronique de la morphologie dérivationnelle française contemporaine puisque l'emprunt direct au latin n'est plus à l'ordre du jour. La couche savante (bases + affixes) est constituée en français depuis la Renaissance et existe indépendamment du latin, cette indépendance étant de plus en plus nette à l'époque moderne. Mais, et nous voulons insister sur ce point, il en était autrement à l'époque

6 cf. W. Zwanenburg (1983 : 5)

7 cf. D. Corbin (1987 : 90-95)

qui nous intéresse dans cette étude, c'est-à-dire à la fin du XIII^e siècle et au XIV^e siècle où la couche savante était en train de se constituer au moyen des emprunts directs au latin. Ainsi, dans le modèle de la synchronie dynamique, l'emprunt, en tant que fait diachronique, doit être pris en compte dans la description de la dérivation dite « savante » en ancien français. Sur les pages suivantes, nous allons essayer de présenter une analyse synchronique de la dérivation savante en ancien français en appliquant les méthodes utilisées par les morphologues synchroniciens travaillant sur le matériel du français moderne. Comme nous l'avons précisé, les informations diachroniques ne seront pas exclues de notre analyse.

5.2 Cadre théorique

Avant d'analyser des exemples concrets, il est nécessaire d'explicitier le cadre théorique dans lequel nous allons situer notre description. Comme nous l'avons signalé ci-dessus, nous nous inspirons de théories appliquées à l'heure actuelle au français moderne. Il s'agit notamment des approches développées dans le cadre de la grammaire générative transformationnelle, présentées dans les travaux de N. Chomsky, L. Guilbert, W. Zwanenburg, D. Corbin, etc. Quant à la composante lexicale de la langue, les opinions des linguistes d'orientation générativiste divergent et nous n'avons aucunement la prétention d'opter ici pour telle ou telle hypothèse en apportant des arguments en sa faveur. Cela ne nous empêche pas pour autant de retenir les principes fondamentaux de cette démarche et d'opérer avec des notions qui relèvent de cette approche et qui se montrent particulièrement pertinentes pour l'analyse de certains phénomènes que nous allons traiter.

5.2.1 Compétence lexicale

La linguistique générative a pour but de construire une grammaire qui est à comprendre comme une suite de règles ordonnées et explicites, pouvant engendrer toutes les phrases d'une langue et rien que celles-ci. Pour une langue naturelle donnée, on suppose une intériorisation d'une telle grammaire par les locuteurs, dans la mesure où ils sont aptes à émettre et à comprendre un nombre infini de phrases qu'ils n'ont jamais entendues auparavant. Ce qui vaut pour la production et la compréhension des phrases peut être dit, avec certaines réserves, des mots : tout locuteur d'une langue a une certaine compétence lexicale qui lui permet non seulement de comprendre et d'employer les mots de sa langue mais aussi d'avoir des connaissances sur la structure et la composition des mots. De plus, il peut créer de nouvelles unités lexicales en se servant d'affixes et de radicaux qu'il a à sa disposition. Si les unités sont formées en accord avec les règles de la grammaire, les locuteurs sont capables de leur assigner un sens en vertu de leur structure morphologique. Depuis les années 70, la plupart des travaux en matière de la lexicologie d'orientation générativiste se réfèrent à ce que l'on a l'habitude d'appeler « l'hypothèse lexicaliste ». Cette hypothèse permet, à la différence

de l'approche transformationniste, qui avait des difficultés de rendre compte des idiosyncrasies, d'analyser les relations entre les bases et les dérivés d'une manière plus raffinée. L'un des avantages réside dans le fait qu'un certain nombre d'unités lexicales ne sont plus sous-catégorisées en [+N], [+V], [+Adj]. Ils consistent seulement en une matrice de traits distinctifs, qui ne contient aucun de ces traits catégoriels, à laquelle il faut ajouter [+N], [+V], [+Adj] selon la nature du symbole catégoriel qui les domine [N, V, Adj]. Les items de la composante lexicale sont considérés comme abstraits, présentant plusieurs facettes virtuelles. Ainsi, les dérivés sont décrits de la base sans relation transformationnelle avec une phrase sous-jacente. Par conséquent, le lexique d'une langue comporte les éléments suivants⁸ :

- une liste finie de lexèmes de base, représentant le stock lexical enregistré
- une liste finie d'affixes
- une liste finie de règles de dérivation qui spécifient comment, à partir de deux listes précédentes, on peut construire/comprendre des mots nouveaux.

Les règles sont reliées à tous les constituants de la grammaire puisqu'elles spécifient :

- comment est formé le mot nouveau à partir des éléments de base (partie morphologique)
- quelles sont les transformations phonétiques éventuelles qui interviennent lors de cette combinaison (partie phonologique)
- quelles sont les propriétés syntaxiques du mot nouveau et leur rapport avec celles du mot de base (partie syntaxique)
- quelle est le sens du mot nouveau ou plus précisément : comment construire ce sens en connaissant celui des éléments de base qui composent le mot (partie sémantique)

Les relations dérivationnelles entre les unités lexicales sont donc fonction de ces quatre aspects de la grammaire.

5.2.2 Règles dérivationnelles

Les règles de dérivation peuvent être formalisées comme suit :

$[X]_C \rightarrow [Y[X]_C]_D$ pour les règles de préfixation,

$[X]_C \rightarrow [[X]_C Y]_D$ pour les règles de suffixation.

Les règles expriment⁹ : « le fait qu'un préfixe (resp. suffixe) dont la représentation phonologique est Y est adjoint à une lexie de représentation phonologique X et qui appartient à la catégorie lexicale C. Le résultat de l'opération est une lexie appartenant à la catégorie lexicale D. »

L'on peut ajouter à ce schéma une formalisation de la partie sémantique :

$[X]_C \rightarrow [[X]_C Y]_D \langle \text{sens Y de sens X} \rangle$

⁸ cf. M.-N. Gary-Prieur (1976 : 96-97)

⁹ cf. D. Corbin (1976 : 54)

Ces règles, appliquées par exemple à la nominalisation, revêtent la forme suivante :

$[X]_V \rightarrow [[X]_V \text{ion}]_N \langle \text{action de } X \rangle$,

où V et N désignent respectivement « verbe » et « nom ».

Ces règles sont orientées et unidirectionnelles, ce qui a une conséquence importante pour l'analyse des dérivés.

La conception générativiste présente des avantages considérables pour la description du lexique d'une langue, notamment en ce qui concerne la créativité lexicale et le traitement des néologismes. L'analyse du lexique faite par un linguiste qui se limite au corpus des unités lexicales attestées risque de donner une image incomplète du vocabulaire d'une langue, de son système dérivationnel en particulier. Or le fait d'admettre que l'on peut attribuer à une unité lexicale dérivée selon les règles morphophonologiques un sens régulier qui est en accord avec la structure interne de cette unité élargit considérablement le champ d'investigation. La question à se poser n'est pas : ce mot, existe-t-il ?, mais plutôt : ce mot, est-il créable et si oui, avec quel sens ?¹⁰ On voit donc que le modèle générativiste est très puissant du fait qu'il exploite toutes les potentialités d'un système linguistique.

5.2.3 Mots potentiels, mots réels, mots impossibles

Menés par les considérations de ce genre, les linguistes ont inventé un certain nombre de termes opérationnels qui méritent d'être explicités ici. Il s'agit avant tout des notions « mots attestés », « mots potentiels », « mots réels » et « mots impossibles ».

L'étiquette « mot attesté » se réfère aux mots dont l'apparition effective a été enregistrée dans l'usage. Ce sont justement ces mots que comportent les dictionnaires, ceux-ci indiquent également la date de leur première attestation dans l'usage.

Le terme « mots potentiels » sert à désigner les mots construits non attestés dont la structure morphologique est tout à fait régulière et dont les locuteurs peuvent comprendre le sens grâce à leur compétence lexicale. La non-attestation de ces mots est un accident de l'usage et dépend des facteurs extra-linguistiques, le statut linguistique des mots attestés et des mots potentiels étant le même. Ainsi l'apparition d'un mot potentiel n'est que l'actualisation discursive d'une lacune accidentelle¹¹ – leur disparition de l'usage transforme des mots attestés en lacunes accidentelles.

Les mots attestés et les mots potentiels représentent l'ensemble de « mots réels ».

Les créations qui ne sont pas conformes aux règles de la langue sont appelées « impossibles » ; même si leur apparition dans l'usage n'est pas exclue absolument (cf. certaines créations poétiques qui enfreignent volontairement

¹⁰ cf. D. Corbin (1976 : 50)

¹¹ terme utilisé par Danièle Corbin, cf. D. Corbin (1987 : 42)

les règles de la langue), la structure de tels mots est discernée comme fautive et leur entrée dans l'usage est par conséquent freiné.

5.2.4 Paradigmes dérivationnels

Les dérivations suffixales sont considérées comme des opérations qui ont pour résultat une nouvelle unité de classe syntaxique différente de celle de l'unité de départ. Même si l'on peut établir des relations dérivationnelles entre les unités de la même classe syntaxique, elles sont beaucoup moins fréquentes qu'entre les classes syntaxiques différentes ; le changement de fonction syntaxique qui intervient lors de la dérivation suffixale est l'une des propriétés les plus importantes qui distinguent la suffixation de la préfixation.

La grammaire générative reconnaissant trois classes syntaxiques majeures (N, Adj, V), on parle respectivement de la nominalisation – quand l'unité dérivée assume les fonctions syntaxiques de nom, adjectivisation pour les fonctions syntaxiques d'adjectif et verbalisation quand l'unité dérivée acquiert les fonctions propres à la classe syntaxique de verbe. Les unités liées par une relation dérivationnelle forment des paradigmes, ces paradigmes étant définis par l'unité de base (N, Adj, V) et l'opération dérivationnelle (nominalisation, adjectivisation, verbalisation) ; les suffixes sont considérés comme opérateurs de ces procédés dérivationnelles. Ces paradigmes peuvent être formalisés sous forme de grilles, dans lesquelles apparaissent toutes les unités formées à partir d'une base (N, Adj, V) selon les règles dérivationnelles qui font partie du système morphologique (lexical) d'une langue. Les grilles comportent également les mots potentiels qui, même s'ils ne sont pas attestés dans l'usage, font partie du paradigme et, du point de vue linguistique ont le même statut, que les mots attestés. Nous rapportons ici un exemple d'un paradigme dérivationnel formalisé, présenté par L. Guilbert (1975 : 182 – 183) pour le verbe *interroger* ; les dérivés potentiels sont marqués avec un petit rond ° :

Interroger (+ transitif)	Nominalisation	action	1. ° <i>interroger</i> 2. <i>interrogation</i>	[+ non accompli] [+ accompli]
		agent	3. <i>interrogateur</i> <i>atrice</i> 4. <i>interrogateur</i>	[+ humain] ° [+ non humain]
	Adjectivisation		5. <i>interrogé</i> 6. <i>interrogeant(e)</i> 7. <i>interrogateur</i> 8. <i>interrogatif</i> 9. ° <i>interrogeable</i>	[+ accompli] ° [+ non accompli] [+ non accompli] [- non accompli] ° [+ modalité pouvoir]

On peut associer, à chacun des membres du paradigme une règle, selon laquelle il a été dérivé de la base verbale. Ces règles peuvent être formalisées comme suit :

1. $[X]_V \rightarrow \text{dét.} + [[X]_V]_N \langle \text{action de X} \rangle$ (dans le cas des conversions, l'opérateur dérivationnel est le déterminant),
2. $[X]_V \rightarrow [[X]_V \text{ion}]_N \langle \text{action de X} \rangle$,
3. $[X]_V \rightarrow [[X]_V \text{ateur}]_N \langle \text{agent de X} \rangle$
4. $[X]_V \rightarrow [[X]_V \text{ateur}]_N \langle \text{machine qui fait X} \rangle$,
5. $[X]_V \rightarrow [[X]_V \text{é}]_{Adj} \langle \text{qui a subi l'action de X} \rangle$,
6. $[X]_V \rightarrow [[X]_V \text{ant}]_{Adj} \langle \text{qui fait l'action de X} \rangle$,
7. $[X]_V \rightarrow [[X]_V \text{eur}]_{Adj} \langle \text{qui fait l'action de X} \rangle$,
8. $[X]_V \rightarrow [[X]_V \text{atif}]_{Adj} \langle \text{qui est propre à faire l'action de X} \rangle$,
9. $[X]_V \rightarrow [[X]_V \text{able}]_{Adj} \langle \text{qui peut être X} \rangle$.

Contrairement à la suffixation, la préfixation s'opère de classe en classe : nom \rightarrow nom, adjectif \rightarrow adjectif, verbe \rightarrow verbe. Dans la perspective transformationniste, il s'agit d'une formation syntagmatique qui résulte de la transformation d'une phrase de base comportant un syntagme verbal où intervient une préposition ou un adverbe. La phrase de base comporte naturellement l'élément préfixé, la transformation est accompagnée ou non d'une suffixation. Exemple¹² : *Le chemin de fer est à travers la Sibérie* \rightarrow *le chemin de fer qui est à travers la Sibérie* \rightarrow *le chemin de fer transsibérien* (préfixation + suffixation) ; *un obus qui est contre le tank* \rightarrow *un obus antitank* (préfixation non accompagnée de suffixation). Comme nous l'avons vu, l'hypothèse transformationniste est délaissée actuellement au profit de l'hypothèse lexicaliste qui fait abstraction des phrases sous-jacentes et la relation dérivationnelle est représentée à l'aide des règles telles que nous les avons citées ci-dessus.

5.2.5 Lien sémantique

Il y a un point sur lequel il faut insister dans la description des relations dérivationnelles entre les unités lexicales : leur lien sémantique. Pour ce qui est de la suffixation, nous considérons le paradigme comme une série de réalisations syntaxiques différentes d'un même contenu sémantique. Le contenu sémantique ne peut donc pas varier à travers les diverses dérivations et c'est lui qui fonde l'unité du paradigme. Il en est de même pour la préfixation : pour pouvoir établir un lien dérivationnel, il faut que le sens du dérivé soit en quelque sorte le sens compositionnel du préfixe et de la base.

5.3 Système morphologique et emprunt

D'un point de vue général, l'emprunt lexical est considéré comme l'introduction d'un mot étranger dans le système de la langue emprunteuse.

12 cf. L. Guilbert (1975 : 220)

Par l'expression « mot étranger » nous entendons une unité formée d'un ou de plusieurs morphèmes qui n'appartiennent pas à l'inventaire de bases et d'affixes que contient le lexique de la langue emprunteuse (LE) ; s'il s'agit d'un mot construit, les règles qui ont régi la formation de ce mot sont étrangères à l'ensemble des règles morphologiques de la langue emprunteuse. Ainsi peut-on affirmer que la compétence lexicale (avec des sous-composantes phonologiques, morphologique et sémantique) des locuteurs de la LE ne leur permet pas d'analyser un tel mot en base et affixes et de lui assigner un sens régulier selon la relation base/affixes établie par les règles de dérivation de la LE. Théoriquement, l'emprunt représente donc le degré zéro de motivation (on fait abstraction de la compétence de certains locuteurs de la LE pour la langue source – LS). Cela n'empêche pas pour autant que l'élément emprunté, qu'il s'agisse d'un mot construit dans la LS ou non, n'entre dans le lexique de la LE comme base servant à former de nouvelles unités de la LE, selon les règles dérivationnelles de celle-ci. Nous avons signalé ci-dessus que cela est considéré comme la preuve la plus fiable de l'intégration de l'emprunt dans le système lexical de la LE. A titre d'exemple citons une création moderne : *lockouter* – il s'agit bel et bien d'une création française $N \rightarrow V$ selon une règle très productive : $[X]_N \rightarrow [[X]_N er]_V$ « faire X », créée à partir d'un nom emprunté *lock-out*, un mot construit en anglais, mais morphème de base non motivé en français, qui veut dire – « fermeture d'ateliers, d'usines décidée par des patrons qui refusent le travail à leurs ouvrier, pour briser un mouvement de grève ou riposter à des revendications ». A partir du moment où *lock-out* sert de base pour des dérivations ultérieures, il est considéré comme partie intégrante du système lexical français (cf. ci-dessus p. 75).

L'histoire des langues naturelles nous montre que l'impact de l'emprunt sur le système morphologique peut être plus conséquent et peut aller au-delà d'une simple augmentation du nombre de bases. En effet, s'il est introduit dans la LE un grand nombre de mots provenant d'une même langue étrangère, comportant toujours le même affixe lié avec sa base selon la même règle dérivationnelle, les locuteurs de la LE commencent au fur et à mesure à analyser une telle unité comme construite : l'emprunt ne se présente plus comme un lexème indivisible en plusieurs morphèmes, mais comme un mot construit, formé à partir d'une base et d'un affixe dont le sens est déductible du sens de la base seule par l'application de la même règle dérivationnelle selon laquelle sont construits les autres lexèmes introduits dans la langue auparavant. Ainsi, l'affixe devient membre de la liste des affixes de la langue (cf. ci dessus p. 80) et les locuteurs de la LE n'ont besoin de connaître que le sens de la base pour interpréter le sens de l'ensemble.

Nous proposons de décrire ce phénomène comme un procédé diachronique avec un dynamisme analysable en plusieurs étapes :

1. introduction dans la LE des mots étrangers ayant tous la même structure morphologique, les mots construits étant considérés comme monomorphématiques,

2. émergence d'une règle d'analyse : les locuteurs commencent à comprendre la structure et le sens de ce type de mots comme construits par un procédé régulier, ils assignent un sens à la base et à l'affixe. A partir de ce moment, nous pouvons parler de l'existence d'un nouveau type dérivationnel dans la langue, l'affixe peut être ajouté sur la liste des affixes de la LE, le mot est perçu par les locuteurs comme motivé et devient plurimorphématique,
3. émergence d'une règle de dérivation productive : la base et l'affixe deviennent autonomes, l'affixe est opérateur des dérivations propres à la LE qui n'ont pas d'équivalent dans la LS, l'intégration d'un type dérivationnel emprunté dans la LE est achevée.

Pour donner un exemple de ce procédé, nous aurons recours à la langue moderne : par le biais de l'emprunt massif des anglicismes en *-ing*, les mots ainsi construits sont analysés comme noms d'action, le sens est reconstruit à partir du sens de la base selon une règle d'analyse :

$$[X]_V \rightarrow [[X]_V \text{ing}]_N \langle \text{action de } X \rangle.$$

Le français lui même forme des mots en *-ing* : exemple de *caravanning* « voyage et séjour en caravane ». Le suffixe *-ing* est désormais cité sur la liste des suffixes de la langue française (cf. *Grand Larousse de la Langue Française*). Cependant il reste toujours très marqué puisque son origine anglaise est bien discriminée par les locuteurs français¹³.

Le meilleur exemple de l'assimilation d'un système dérivationnel d'une langue par une autre langue par la voie d'emprunt est, bien entendu, la dérivation dite « savante » en français (et dans toutes les langues européennes modernes). Nous allons donc maintenant essayer d'analyser les procédés de la constitution de ce type de dérivation qui remonte à la période de l'ancien et moyen français. Pour cette analyse nous appliquerons les notions du cadre théorique explicité ci-dessus.

5.4 La dérivation en ancien français

Pour pouvoir évaluer l'importance de l'élément savant en ancien français, il faut analyser le phénomène en rapport avec les éléments autochtones. Nous allons donc commencer notre analyse par un aperçu sommaire du système dérivationnel autochtone de l'ancien français.

En évaluant le côté esthétique de l'ancien français, de l'époque la plus ancienne jusqu'au XIII^e siècle, F. Brunot (1966 : 351) souligne l'homogénéité par laquelle l'ancien français se distingue des étapes ultérieures de l'histoire de la langue. Il ajoute (F. Brunot, 1966 : 351) : « Ni les mots étrangers, ni

13 Le cas de *-ing* en français est compliqué. En anglais, ce suffixe possède de multiples fonctions distinctes – il sert à former des noms, des adjectifs, des gérondifs, etc. Malgré ces différents statuts avec lesquels ils arrivent en français, les emprunts en *-ing* acquièrent très vite un statut purement nominal. La polyfonctionnalité que présente ce suffixe en anglais est donc réduite, le suffixe *-ing* en français étant opérateur d'une seule règle dérivationnelle. Les acceptions de *parking* ou *pressing*, qui se réfèrent au « lieu où se déroule l'action », sont métonymiques, le sens de « action (résultat de l'action) » étant premier.

les mots savants n'y tenaient place assez grande pour nuire à l'harmonieuse unité de l'ensemble, qui depuis a été détruite et ne sera jamais rétablie ». Il résulte de cette constatation que jusqu'au XIII^e siècle, l'élément savant occupait une place relativement marginale dans la langue française. Nous essaierons de démontrer que c'est justement au tournant des XIII^e et XIV^e siècles que le français a connu ce changement bouleversant qu'est la pénétration des éléments savants dans son système morphologique.

Il y a une autre caractéristique du système dérivationnel français sur laquelle s'accordent la plupart des historiens de la langue française, à savoir sa richesse et variété, exploitées dans une mesure beaucoup plus importante qu'aujourd'hui¹⁴.

Les suffixes et les préfixes « populaires » productifs en ancien français proviennent du latin (en majorité) ou des langues germaniques. Tous les suffixes latins ne se sont pas conservés en français (disparition par exemple de *-uus*, *-ax*, *-icus*, etc.) et ceux qui se sont perpétués du latin jusqu'en français ont souvent subi, en dehors d'une évidente modification phonétique profonde un changement de sens (*-on*, qui est devenu en français un suffixe péjoratif, *-aille* possède, contrairement au latin, une valeur collective, etc.) ou une extension du champ d'application, comme (par exemple *-as* qui s'ajoute également aux radicaux d'adjectifs ou de verbes). Les suffixes germaniques (*-isc*, *-ing*, *-ald* et *-ard*), qui ont été véhiculés par les mots d'origine germanique, se détachent bientôt de leurs bases pour servir de suffixes dérivationnels productifs à travers tout le vocabulaire français, toutes origines étymologiques confondues (ex. : *musart*).

Pour l'ensemble des suffixes de l'ancien français et leurs significations cf. Brunot (1966 : 279–283), Ostrá (1990 : 70–71).

Comme le fait remarquer R. Ostrá (1990 : 71), malgré la richesse et la variété de la dérivation en ancien français, les suffixes n'étaient pas suffisamment différenciés les uns des autres dans la mesure où une base pourrait se voir ajouter toute une série de suffixes différents sans que les significations de ceux-ci soient spécialisées. Ainsi, le système dérivationnel de l'ancien français, malgré son grand potentiel combinatoire, avait un rendement fonctionnel relativement faible. A titre d'exemple, R. Ostrá (1990 : 71) cite :

livree, livrance, livraison, livreüre = livraison

comant, comande, comandage, comandance, comandaison, comandée, comandie, comandise = comandement

En appliquant la description formalisée des mots construits établie dans le cadre de la grammaire générative, on pourrait représenter la structure des dérivés cités ci-dessus comme suit :

ée
ance

14 cf. F. Brunot (1966 : 349) ; R. Ostrá (1990 : 68)

[livr(er)]_V → [[livr(er)]_V { aison }]_N 'action de livrer'
 eüre
 ment

e
 age
 ance
 [command(er)]_V → [[command(er)]_V { aison }]_N 'action de commander'
 ée
 ie
 ise

La représentation des suffixes entre accolades signifie qu'ils peuvent tous s'ajouter à la base verbale entre crochets (livrer, commander), le mot construit aura dans tous les cas le sens de « action de livrer (commander) ».

Cette faible spécialisation fonctionnelle des suffixes a eu pour conséquence la disparition de certains d'entre eux de l'usage.

Tous les préfixes qu'avait à sa disposition l'ancien français sont issus du latin, à l'exception de *mes-* qui est d'origine germanique. Un certain nombre de préfixes latins ne se sont pas conservés jusqu'en français primitif. Citons à titre d'exemple : *ab-*, *ante-*, *circum-*, *extra-*, *in-* privatif, *sub-*, etc. Néanmoins, le vieux français dispose d'une quantité de préfixes qui servent à créer de nouveaux mots : *contre-* – contredire, *des-* – desamer, *tres-* -trespasser, etc. (une liste détaillée cf. F. Brunot, 1966 : 285 ; R. Ostrá, 1990 : 69). Un grand nombre de préfixes autochtones ont péri au profit des éléments savants. Les préfixes de certaines formations créées en ancien français et conservées jusqu'à nos jours (par ex. : *ébahir*, *enamourer*) ne sont plus productifs en français moderne.

5.5 L'ancien français et la dérivation savante

Comme nous l'avons postulé ci-dessus (cf. *Système morphologique et emprunt*), pour qu'un type de dérivation (c'est-à-dire base + affixes + règle ou seulement affixes + règle) d'origine étrangère soit intégrée dans le système d'une langue, il faut que le nombre de mots empruntés présentant tous la même structure soit suffisamment grand et leur usage suffisamment répandu à travers tous les niveaux de la langue. C'est ainsi que s'est installé en français ce qu'on appelle la dérivation savante. Celle-ci, comme nous l'avons signalé, fait partie intégrante du système dérivationnel du français moderne à tel point que les affixes savants, qui sont autant des éléments indépendants que leurs « homologues » autochtones, appartiennent parmi les plus productifs (cf. *-ion*, *mini-*, etc.).

S'il en est ainsi en français moderne, quelle était la situation en ancien français, ou plus précisément dans la synchronie qui nous intéresse, c'est-

à-dire à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle ? Nous allons essayer de répondre à cette question dans les paragraphes qui suivent. Puisque l'argument principal en faveur de l'existence dans une langue d'un type dérivationnel d'origine empruntée est le nombre de mots d'une même structure morphologique présents dans la langue à un moment donné, nous allons examiner du point de vue quantitatif la présence de mots savants en ancien français selon les différents types dérivationnels, depuis le début de l'histoire de la langue française jusqu'au début du XIV^e siècle.

Pour systématiser notre analyse, nous sommes partis de la liste de suffixes et préfixes considérés comme savants par K. Nyrop (1903 : 146–164, 231–237). Le critère selon lequel Nyrop répartit les suffixes en populaires et savants est essentiellement phonétique. Pour ce qui est de la quantification de mots contenant les suffixes en question, nous avons utilisé la liste de H. Berger (1899)¹⁵, F. Brunot (1966 : 294–295, 566), J. Trénel (1904). Nous avons consulté les dictionnaires (Tobler-Lommatsch, Goddefroy), le *Petit Robert Informatisé*, le *Dictionnaire historique de la langue française* et nous avons utilisé notre liste de latinismes répertoriés chez Jean de Meun. Pour évaluer la fréquence de mots savants dans les anciens textes et pour vérifier les données fournies par les analyses précédentes, nous avons utilisé le CD-Rom *Corpus de la littérature médiévale*. Notre analyse a donné les résultats suivants :

5.5.1 Suffixes

-aire < *-arius*, *-aris*, *-arium*. Le suffixe sert à dériver les noms et les adjectifs. Sa signification nominale en français moderne est « agent » (*actionnaire*) ou « métier » (*disquaire*). Signification adjectivale : « qui a la qualité de » (*luminaire*). En ancien français, les mots qui contiennent ce suffixe sont relativement nombreux, beaucoup entrent en français au XIII^e siècle¹⁶ :

Noms : *adversaire*, *armaire*, *consulaire*, *exemplaire*, *légiionnaire*, *libraire*, *sagittaire*

Adjectifs : *héréditaire*, *luminaire*, *nécessaire*, *presentaire*, *tributaire*, *vulgaire*

Pourtant, nous ne trouvons ce suffixe que dans les mots d'emprunt qui ont un équivalent en latin, contrairement au français moderne où il s'ajoute aux radicaux français : *mousquettaire*.

15 La liste contient les mots savants répertoriés dans les textes anciens, depuis les *Serments de Strasbourg* jusqu'à la moitié du XII^e siècle. Les critères de choix étaient essentiellement phonétiques. La liste contient donc tous les mots qui présentent des irrégularités par rapport aux lois phonétiques agissant sur le latin vulgaire et le gallo-roman jusqu'au IX^e siècle. La liste contient ainsi des mots tels que *ange*, *esperit*, *chrestien*, que F. Brunot refuse de considérer comme mots d'emprunt (F. Brunot 1966 : 293), ou *empeperor* que nous avons discuté ci-dessus.

16 Pour les mots savants attestés en ancien français, nous utilisons, par commodité, l'orthographe moderne.

-al < *-alis*. Il s'agit d'un suffixe adjectival qui s'ajoute aux bases nominales ; signification : « qui a la qualité de, relatif à ». Les mots en *-al* se trouvent en français dès le XI^e siècle. On trouve ce suffixe essentiellement dans les mots d'emprunt : *anormal, cardinal, célestial, conjugal, essential, estival, impérial, matériel, ministériel, principal, spécial, universal, etc.*

Il y avait, depuis les premières attestations de mots en *-al* en français, une hésitation entre *-al* et son doublet populaire *-el*. Dans certaines formations le suffixe *-el* a prévalu (cf. *essential, matériel, ministerial* attesté en ancien français), dans d'autres c'est *-al* qui s'est conservé.

Le suffixe *-al* s'ajoute aussi aux bases autochtones : *poignal, poitrinal* (Chanson d'Aspremont), *besognal*.

-an < *-anus*. Presque inexistant en ancien français, sauf *faisan, pélican*.

-at < *-atus*. Par rapport à la productivité de ce suffixe que nous constatons en français moderne où il désigne « état » ou « structure » (*professorat, électorat*), *-at* était particulièrement rare en ancien français. Nous ne comptons que *dominat*.

-ateur < *-ator*. Le suffixe nominalisateur s'ajoute à une base verbale et signifie « agent ». Relativement rare avant le XIII^e siècle. Nous avons repéré : *administrateur, createur, dictateur, exterminateur, habitateur*. Les mots en *-ateur* apparaissent notamment à partir du XIV^e siècle, en français moderne le suffixe jouit d'une grande productivité.

-atique < *-aticus*. Le suffixe sert à dériver des adjectifs à partir d'une base nominale. Les mots qui contiennent *-atique* sont très rares en ancien français : *aromatique, énigmatique*.

-ature < *-atura*. Le suffixe s'ajoute aux bases verbales pour dériver des noms ; signification « résultat d'action ». Très rare avant le XV^e siècle. En ancien français nous enregistrons : *créature, dictature, littérature, nature, stature*.

-ence < *-entia*. La description de ce suffixe dans les travaux consacrés à la morphologie française contemporaine est peu cohérente. À titre d'exemple nous pouvons citer le *Robert usuel* qui fait dériver les noms en *-ence* tantôt d'un nom : ex. *phosphorescence*, tantôt d'un adjectif en *-ent* : ex. *concurrency, immanence* tantôt d'un verbe : ex. *exigence, préférence*. Quant aux adjectifs en *-ent*, ils sont décrits comme dérivés d'un nom (sans spécifier lequel) : ex. *phosphorescent*, ou d'un nom en *-ence* : ex. *ambivalent, réticent*. Il ne cite pas de base verbale pour les adjectifs. Le critère principal pour cette description est la date de l'attestation d'une base dans la langue – si c'est l'adjectif qui est attesté avant le nom, le sens de dérivation est décrite comme Adj-ent → N-ence et inversement. Pour la relation V → N, le critère principal est l'existence d'un verbe en français, la date de la première attestation du verbe ou du nom n'est pas prise en compte. L. Guilbert dans le Grand Larousse fait dériver les noms en *-ence* tous des adjectifs en *-ent*, par contre le suffixe adjectival *-ent* ne figure pas dans la liste de suffixes qu'il présente.

Nous préférons décrire ce suffixe comme élément qui sert à dériver des noms à partir des adjectifs en *-ent*. Le fait qu'il existe parfois en français un verbe correspondant pose problèmes dans le sens où il faut donc alors établir un lien dérivationnel entre le verbe et l'adjectif et postuler l'existence d'un suffixe adjectival *-ent* : *différer – différent, exceller – excellent, négliger – négligent*, etc. Dans la plupart des cas, la signification serait « celui qui diffère », « celui qui excelle », « celui qui néglige », etc. Si le verbe manque nous pouvons postuler sa potentialité : *°obédier – obédient, °indulger – indulgent*, le fait qu'en ancien français il existe certains verbes qui peuvent être considérés comme bases pour les dérivations des adjectifs en *-ent* (*obédier, permanoir – permanent*) confirme la nécessité d'opérer avec une base verbale, qui existait d'ailleurs toujours en latin. Parfois l'on peut parler du supplétivisme *innocent* – « celui qui ne nuit pas ». Il y a cependant beaucoup d'exemples qui ne se laissent pas analyser ainsi (*licence*) : ces irrégularités sont dues à l'emprunt (le français n'a emprunté que l'adjectif en *-ent* ou que le nom en *-ence*, dans différentes conditions). Puisque la relation entre l'adjectif en *-ent* et la base verbale potentiel est très irrégulière, nous pensons qu'il faut être très prudent en formulant une règle dérivationnelle $V \rightarrow \text{Adj-ent}$. Comme nous l'avons dit ci-dessus, les nom en *-ence* sont analysés comme dérivés des adjectifs en *-ent*, qui, quant à eux, ne se laissent pas traiter d'une manière univoque.

Les mots en *-ence* pénètrent en ancien français dès le début, au XII^e siècle : *abstinence, audience, conscience, différence, éloquence, essence, excellence, fréquence, impatience, incontinence, indulgence, innocence, intelligence, licence, négligence, patience, pénitence, permanence, pestilence, potence, présence, providence, révérence, sagesse, sentence* ; au XIII^e siècle *absence, adolescence, apparence, circonférence, clémence, concupiscence, conséquence, décence, diligence, expérience, impotence, indigence, irrévérence, magnificence, obédience, prescience, prudence, séquence, violence* ; au XIV^e siècle le nombre de mots en *-ence* accroît considérablement. Puisqu'au début du XII^e siècle la prononciation du *e* nasal s'ouvre et se confond ainsi avec le *a* nasal, il y a beaucoup d'irrégularités dans l'orthographe des mots en *-ence* qui s'écrivent tantôt avec *-ence* tantôt avec *-ance* ce qui fait disparaître la différence entre *-ance* – suffixe populaire déverbal, *-ence* suffixe savant. Nous trouvons dans deux différentes éditions du Roman de la Rose le mot *existence* écrit avec *-ance* dans l'une et avec *-ence* dans l'autre¹⁷. On trouve même l'orthographe *-ence* dans les formations populaires « par excellence » : *remembrance, doutence*. L'on sait bien que pour le suffixe *-ance* il y a, dans la plupart des cas, un verbe existant, les noms en *-ance* exprimant régulièrement \langle action \rangle ou résultat d'action. A notre avis, le sens de *-ence* est polysémique, il exprime soit \langle qualité de Adj-ent \rangle (*intelligence*), soit \langle l'état de celui qui est Adj-ent \rangle (*impotence*).

17 cf. les éditions Strubel et Langlois

-*iat* < -*iatūs*. Ce suffixe, qui a la même fonction que -*at*, est inexistant en ancien français.

-*ible* < -*ibilis*. Suffixe qui s'ajoute aux bases verbales pour former des adjectifs de sens « qui peut être ». A l'époque qui nous intéresse les mots en -*ible* ne sont pas très nombreux. Le premier qui apparaît est *horrible* (Aliscans), au XIII^e siècle leur nombre s'accroît, cela s'accroît considérablement aux XIV^e et au XV^e siècles. Ainsi, au XIII^e siècle on atteste : *convertible*, *corruptible*, *faillible*, *intelligible*, *possible*, *sensible*, *insensible*. Chez Marie de France nous avons trouvé *esforcible*, formation très intéressante puisque la base est d'origine populaire. Le suffixe -*ible* peut s'ajouter aux bases nominales : *paisible*, *pénible*, ces mots sont formés sans qu'il y ait de modèle latin, nous pouvons nous demander si le suffixe -*ible* dans ces formations peut être considéré comme « savant ». En tous cas, à part les exemples cités, le suffixe -*ible* est plutôt rare en ancien français.

-*ice* < -*icium*, -*icum*, -*itia*, -*ities*, -*itia*, -*itium*, -*ix*, -*icis*, -*ex*, -*icis*. De cette large série de suffixes, seuls -*ice* issu de -*icium* et -*ice* issu de -*itia* semblent fonder une relation dérivationnelle, quoique très faible et limitée à quelques couples seulement. Ainsi nous trouvons en ancien français : *bénéfice*, *édifice*, *sacrifice* pour lesquels on peut supposer une dérivation déverbale (*bienfaire*, *édifier*, *sacrifier*) ; et *avarice*, *immondice*, *justice*, *letice*, *malice* pour lesquels nous avons une base adjectivale. Vu ce caractère problématique du -*ice* en français, ce suffixe ne figure pas sur la liste de suffixes dérivationnels établie par les linguistes contemporains pour le français moderne.

-*ique* < -*icus*, confondu avec le grec -*ικκος*, sert à dériver des adjectifs à partir des bases nominales. Les exemples que nous trouvons en ancien français sont des grécismes que le français a empruntés à travers le latin. Sont attestés avant le XIV^e siècle : *authentique*, *dialectique*, *hydropique*, *logique*, *paralytique*, *physique*, *pratique*, *rhétorique*, *théorique*. Par rapport à la productivité dont jouit ce suffixe en français moderne, nous trouvons qu'en ancien français, il était limité aux grécismes et qu'on ne peut pas encore postuler l'existence d'un opérateur dérivationnel -*ique* ni au niveau des règles d'analyse.

-*isme* < -*ismus*, -*isma* (grec -*ισμος*, -*ισμα*). Ce suffixe se limite, en ancien français à quelques grécismes latinisés. Nous avons trouvé pour l'ancien français : *aphorisme*, *baptisme*, *barbarisme*, *christianisme*, *paganisme*, *païenisme*, *prisme*, *porisme*, *sophisme*, *sylogisme*. Nous ne sommes pas persuadés que ce suffixe soit très productif en ancien français, il apparaît surtout à partir du XV^e siècle, pourtant les premières formations qui pouvaient être senties comme motivées apparaissent déjà au XIII^e siècle : *barbarisme*, *christianisme*, *paganisme* avec son doublet *païenisme* qui est un dérivé proprement français.

-*iste* < -*ista* (grec -*ιστος*) apparaît, en ancien français, dans les expressions religieuses, le suffixe n'est pas très fréquent par rapport à l'époque moderne. En ancien français nous trouvons : *baptiste*, *évangéliste*, *légiste*, *psalmiste*,

sophiste. Nous voyons que ce suffixe, dont l'avenir sera très extraordinaire, émerge en français au XIII^e siècle.

-ite < *-ita* (grec $-\iota\tau\eta\varsigma$, $-\iota\tau\iota\varsigma$). En ancien français, le suffixe n'apparaît que dans quelques exemples : *cénobite*, *hypocrite*, *sodomite*. Nous ne pensons pas que l'on pourrait le considérer comme productif en ancien français.

-ité < *-itas*. Ce suffixe est extrêmement productif en français moderne, il sert à dériver des noms à partir des adjectifs, pour désigner « la qualité de ». Les mots qui contiennent ce suffixe sont très nombreux en ancien français, nous pouvons en citer quelques uns, attestés en français avant le XIV^e siècle : *adversité*, *affinité*, *autorité*, *antiquité*, *aridité*, *autorité*, *charité*, *célébrité*, *clarté*, *communauté*, *convertibilité*, *déité*, *dignité*, *diversité*, *divinité*, *duplicité*, *égalité*, *essantialité*, *éternité*, *extrémité*, *familiarité*, *généralité*, *incrédulité*, *infinité*, *infirmité*, *hérédité*, *humanité*, *humilité*, *fécondité*, *impiété*, *iniquité*, *malignité*, *mendicité*, *multité*, *nativité*, *nécessité*, *nobilité*, *obscurité*, *particularité*, *possibilité*, *prolixité*, *prospérité*, *qualité*, *quantité*, *simplicité*, *singularité*, *solemnité*, *subtilité*, *spécialité*, *stabilité*, *temporalité*, *trinité*, *unité*, *universalité*, *université*, *utilité*, *vanité*, *vérité*, *virginité*. La liste n'est pas exhaustive mais prouve bien que le suffixe *-ité* faisait partie intégrante du système dérivationnel de l'ancien français.

-itude < *-(i)tudo*, sert à dériver des noms à partir des adjectifs, signification « qualité de ». En ancien français il est assez rare, nous n'attestons que *servitude*, *similitude*, *multitude*.

-iture < *-itura*, sert à dériver des noms d'action à partir des verbes. Très rare en ancien français où nous n'attestons que *écriture*.

-tion (*-sion*, *-ssion*, *-xion*, *-ation*, *-ition*, *-ution*), représenté dans la transcription des règles dérivationnelles comme *-ion*. Sans doute le suffixe le plus productif en français moderne¹⁸. Il est opérateur des nominalisations à partir de bases verbales, signifie « action de ». Les mots en *-ion* apparaissent en français dès le début de son histoire. Nous allons en citer quelques uns ; la liste ne représente qu'un fragment de la totalité de mots en *-ion* en ancien français : *accusation*, *abomination*, *absolution*, *action*, *adinvention*, *administration*, *adulation*, *affection*, *affirmation*, *annotation*, *apparition*, *acquisition*, *ascension*, *assomption*, *bénédiction*, *carnation*, *cavillation*, *coemption*, *cogitation*, *commixtion*, *commotion*, *communio*, *complexion*, *componction*, *conception*, *conclusion*, *condition*, *confession*, *confusion*, *congrégation*, *conjonction*, *conjuratio*, *consécution*, *consolation*, *consommation*, *constellation*, *contemplation*, *contradiction*, *contrition*, *conturbation*, *corruption*, *création*, *curation*, *damnatio*, *déception*, *déclination*, *defension*, *délectation*, *dépréciation*, *dépuration*, *destruction*, *détraction*, *dévotion*, *digestion*, *dilection*, *discrétion*, *dispensation*, *disposition*, *dissolution*, *distinction*, *division*, *domination*, *dormition*, *effusion*, *élection*, *estimation*, *excommunication*, *excusatio*, *exécution*, *exer-*

18 Nous ne confondons pas la productivité avec le nombre absolu de mots qui contiennent le suffixe – ce nombre absolu est dû également au nombre absolu de bases qui peuvent se combiner avec le suffixe.

citation, exposition, fluctuation, fornication, génération, habitation, illusion, imagination, imperfection, impression, incarnation, indiction, indignation, inondation, inspiration, intention, invention, jubilation, juridiction, justification, malédiction, méditation, mention, misération, mixtion, mutation, nation, négation, oblation, occasion, occision, opinion, opposition, participation, perdition, perfection, pérégrination, perturbation, persécution, pétition, plication, portion, possession, procession, prédestination, prédication, présomption, prévarication, procuration, propitiation, proposition, protestation, question, récompensation, rédemption, répliation, réfection, résolution, résurrection, rétribution, révélation, révolution, saintificaton, signification, simulation, solution, supplantation, supplication, temptation, tribulation, turbation, vision, visitation, vitupération, vocifération.

A la fin du XIII^e siècle le suffixe *-ion* est partie intégrante de la dérivation française.

5.5.2 Préfixes

La liste de préfixes savants établie par K. Nyrop (1903 : 231–237) contient les préfixes suivants. Nous citons les mots attestés jusqu'au début du XIV^e siècle.

ab- < *ab-*. Signification : « loin de ». En ancien français nous attestons : *ablation, ablution, abomination, abondance, absence, absent, absolu, abolition, abstinence, absurde*. Le reste de mots en *ab-* en français apparaît notamment au cours du XIV^e et XV^e siècle. Pourtant nous pensons qu'il est possible de parler de l'existence de *ab-* en français à partir du XIII^e siècle.

anté- < *ante-*. Signification : « avant ». Nous n'avons repéré que *antépénultième*, attesté au XIII^e siècle. De ce fait, nous ne considérons pas ce préfixe comme intégré dans le système dérivationnel français.

anti- < *anti-* (d'origine grecque $\alpha\nu\theta\iota$). Il n'y a pas de mots en *anti-* attesté en ancien français.

archi- < grec $\alpha\rho\chi\iota$. Signification : « supériorité ». En ancien français on trouve : *archange, archevêque, archétype*. A part ces exemples isolés, on ne trouve pas en ancien français d'autres formations ; en comparaison avec le français moderne, le préfixe ne se comporte pas comme opérateur dérivationnel.

bis-, bi- < *bis-, bi-*. Signification : « redoublement ». En ancien français nous ne trouvons que *bissexe*. Les formations en *bis-* apparaissent surtout à partir du XV^e siècle.

circon- < *circum-*. Signification : « autour ». Les mots en *circon-* apparaissent en français depuis le XIII^e siècle : *circoncision, circonférence, circonlocution, circonspection, circonstance, circonvolution*. Il est donc possible de retenir *circon-* sur la liste de préfixes de l'ancien français.

co-, com-, con- < *co-, com-, con-*. Signification : avec. Les mots contenant ce suffixe apparaissent en français depuis le XII^e siècle sont déjà nombreux au XIII^e siècle. Nous citons à titre d'exemple ceux que nous avons repérés

chez Jean de Meun : *coemption, commixtion, complexion, conception, conclusion, concorde, condition, confusion, conjonction, conjuration, conscience, conséquence, constellation, contemplation, convertible*.

dis- < *dis-*. Signification : « séparé de » ; « différent ». Les exemples en *dis-* sont nombreux en ancien français : *discerner, discrétion, discorde, discuter, dissemblable, dissimilitude, dissolution, distance, distinction*, etc. De même que *con-*, le préfixe *dis-* peut être inclus parmi les préfixes dérivationnels de l'ancien français.

ex- < *ex-*. Signification : « hors de ». *exaction, exaltation, exaspérant, excellence, exception, exciper, exclusion, excuse, exécution, exhiber, exhortation, existence, expédition, expérience, expiation, exposition, extermination, extorsion*. Le nombre d'exemples est suffisamment élevé pour pouvoir postuler l'existence de *ex-* en ancien français.

extra- < *extra-*. Signification : « extrêmement » ; « hors de ». En ancien français nous nous trouvons que *extraordinaire*, attesté au XIII^e siècle.

in- < *in-*. Signification « privé de » ; « dans ». Dans le sens négatif les mots en *in-* apparaissent peu à peu à partir du XII^e siècle – *innocent, imperfection, importunité*, les attestations pullulent au XIII^e siècle : *immobile, immonde, immortel, immunité, impassibilité, impatience, impersonnel, impossible, impotence, impur, inconstance, infinité, infirme, insensible, instable, invisible*. Il est évident que le préfixe privatif *in-* fait partie intégrante du système dérivationnel français depuis le XIII^e siècle.

inter- < *inter-*. Signification : « entre ». A part *intercession* et *interlocutoire* qu'on atteste au XIII^e siècle et qui avait tous les deux un statut très marginal, on ne trouve pas de formations avec *inter-* (cf. doublet populaire *entre-*, très productif en ancien français).

pro- < *pro-*. Signification : « en avant ». Au XII^e et au XIII^e siècle nous attestons : *procession, procuration, production, préférer, profession, progression, prohibition, prolixité, prolongation, prononciation, propagation, proposition, protestation, providence, provocation*. Les exemples sont nombreux pour pouvoir postuler l'existence de *pro-* savant en ancien français.

sub- < *sub-*. Signification : « sous ». Nous n'attestons que : *substance, subversion*. Préfixe très rare avant le XIV^e siècle.

super- < *super-*. Signification : « au-dessus ». Nous n'attestons que : *superficie, superfluité*. Très rare en ancien français.

trans- < *trans-*. Signification : « au delà de » ; « au travers ». Les mots qui contiennent ce préfixe commencent à apparaître depuis la fin du XII^e siècle : *transaction, transfiguration, transformer, transgression, translation, transmigration, transmutation, transporter*.

ultra- < *ultra-*. Signification : « au delà de ». Pas d'attestation de mot en *ultra-* en ancien français.

vice- < *vice-*. Signification : « à la place de ». Nous attestons au XIII^e siècle *vice-duc* et *vice-chancelier*. Nous pensons donc que le préfixe commence à entrer dans les relations dérivationnelles à partir de cette époque.

Après avoir effectué cette analyse quantitative en ce qui concerne la représentation relative en ancien français de lexèmes contenant les différents affixes savants, nous pouvons en tirer des conclusions. Nous pouvons définir la place des éléments savants en ancien français de la fin du XIII^e siècle comme suit.

5.5.3 Suffixes retenus

Il est possible de distinguer trois groupes de suffixes savants selon leur fréquence et leur productivité en ancien français.

5.5.3.1 Suffixes que l'on peut considérer comme parfaitement intégrés dans le système dérivationnel de la langue au début du XIV^e siècle. Nous pouvons assigner ainsi à chaque suffixe une règle dérivationnelle. Nous pensons que ces règles dépassent vers la fin du XIII^e siècle le statut de règles d'analyse et commencent à régir elles-mêmes les créations lexicales en français au même titre qu'en latin.

Suffixe	Règle ¹
-al	$[X]_N \rightarrow [[X]_N \text{al}]_{\text{Adj}} \langle \text{qui a la qualité de } X \rangle$
-ence	$[X(\text{ent})]_{\text{Adj}} \rightarrow [[X(\text{ent})]_{\text{Adj}} \text{ence}]_N \langle \text{qualité de } X \rangle$
-ité	$[X]_{\text{Adj}} \rightarrow [[X]_{\text{Adj}} \text{ité}]_N \langle \text{qualité de } X \rangle$
-ion	$[X]_V \rightarrow [[X]_V \text{ion}]_N \langle \text{action de } X \rangle$

5.5.3.2 Suffixes qui commencent à apparaître en français depuis le XIII^e siècle et qui connaîtront plus tard un grand succès quant à leur productivité (sous-groupe A). Nous incluons dans ce groupe également les suffixes que comportaient les mots empruntés déjà depuis le XI^e siècle mais dont la productivité nous semble très limitée (sous-groupe B). En ancien français, nous assignons aux règles dont les suffixes cités sont opérateurs le statut de règles d'analyse qui dans certains cas dépassent ce statut pour devenir règles de création très productives en français moderne (sous-groupe A).

1 Nous sommes conscient du fait que chaque formulation d'une règle dérivationnelle est une opération assez délicate, dans la mesure où il faut délimiter précisément la macro- et la micro-sémantique d'un affixe opérateur d'une dérivation (cf. P. Stichauer, 2004 : 13). Dans cette étude, nous n'avons pas l'intention d'effectuer ces opérations complexes. Notre but étant de déterminer la présence ou non d'une règle dérivationnelle en ancien français, nous formulons les règles d'une manière générale, quitte à omettre les particularités syntaxico-sémantiques qui entrent en jeu lors de l'application de cette règle aux bases concrètes.

A

Suffixe	Règle
-ateur	$[X]_V \rightarrow [[X]_V \text{ateur}]_N \langle \text{agent de X} \rangle$
-aire	$[X]_N \rightarrow [[X]_N \text{aire}]_N \langle \text{qui se rapporte à X} \rangle$ $[X]_N \rightarrow [[X]_N \text{aire}]_{Adj} \langle \text{qui a la qualité de X} \rangle$
-ible	$[X]_V \rightarrow [[X]_V \text{ible}]_{Adj} \langle \text{qui peut être X} \rangle$
-isme	$[X]_N \rightarrow [[X]_N \text{isme}]_N \langle \text{doctrine de X} \rangle$
-iste	$[X]_N \rightarrow [[X]_N \text{iste}]_N \langle \text{qui se rapporte à X} \rangle$

B

Suffixe	Règle
-ice	$[X]_{Adj} \rightarrow [[X]_{Adj} \text{ice}]_N \langle \text{qualité de X} \rangle$
-itude	$[X]_{Adj} \rightarrow [[X]_{Adj} \text{itude}]_N \langle \text{qualité de X} \rangle$
-ature	$[X]_V \rightarrow [[X]_V \text{ature}]_N \langle \text{résultat de l'action de X} \rangle$

5.5.3.3 Suffixes inexistantes. Pour l'ancien français, nous n'avons pas retenu de la liste de Nyrop les suffixes *-ique* (*atique*), *-ite*, *-an*, *-at* (*-iat*), *-iture*, *-aire* dans le sens *agent*, *-ice* déverbal.

5.5.4 Préfixes retenus

Pour les préfixes en ancien français nous avons également défini trois groupes selon leur fréquence et leur productivité.

5.5.4.1 Préfixes considérés comme intégrés dans la langue au début du XIV^e siècle. Nous formulons également une règle de dérivation dont ces préfixes sont opérateurs.

Préfixe	Règle
ab-	$[X]_{V, Adj} \rightarrow [\text{ab}[X]_{V, Adj}]_{V, Adj} \langle \text{loin de X} \rangle^2$
circon-	$[X]_V \rightarrow [\text{circon}[X]_V]_V \langle \text{autour X} \rangle^3$
co-, com-, con-	$[X]_{N, V, Adj} \rightarrow [\text{co}[X]_{N, V, Adj}]_{N, V, Adj} \langle \text{avec X} \rangle$
dis-	$[X]_{N, V} \rightarrow [\text{dis}[X]_{N, V, Adj}]_{N, V} \langle \text{séparé de X} \rangle, \langle \text{différent de X} \rangle$
ex-	$[X]_V \rightarrow [\text{ex}[X]_V]_V \langle \text{hors de X} \rangle^{21}$
in-	$[X]_{N, Adj} \rightarrow [\text{in}[X]_{N, Adj}]_{N, Adj} \langle \text{privé de X} \rangle$
pro-	$[X]_{V, Adj} \rightarrow [\text{pro}[X]_{V, Adj}]_{V, Adj} \langle \text{en avant X} \rangle^{20}$
trans	$[X]_V \rightarrow [\text{trans}[X]_V]_V \langle \text{au delà X} \rangle, \langle \text{au travers X} \rangle^{21}$

2 Les noms comportant ce préfixe sont des dérivés d'une base verbale ou adjectivale déjà préfixée.

3 Les noms et les adjectifs comportant ce préfixe sont des dérivés d'une base verbale déjà préfixée.

5.5.4.2 Dans ce groupe nous classons les préfixes qui commencent à apparaître vers la fin du XIII^e, mais dont la productivité est très limitée.

Préfixe	Règle
sub-	$[X]_{V, Adj} \rightarrow [\text{sub}[X]_{V, Adj}]_{V, Adj} \langle \text{sous } X \rangle^{20}$
super-	$[X]_{V, Adj} \rightarrow [\text{super}[X]_{V, Adj}]_{V, Adj} \langle \text{au dessus } X \rangle^{20}$
vice-	$[X]_N \rightarrow [\text{vice}[X]_N]_N \langle \text{à la place de } X \rangle$

5.5.4.3 Préfixes très rares, attestés dans les formations qui ont un statut très marginal dans le lexique ou ne pas attestés du tout avant le XIV^e siècle. De la liste de Nyrop, nous ne retenons pas pour l'ancien français *anté-*, *anti-*, *archi-*, *bis-*, *ultra-*.

Comme il résulte de notre analyse, le système dérivationnel du français à la fin du XIII^e siècle était déjà bien marqué par les éléments savants, et cela vaut notamment pour les suffixes et les préfixes du premier groupe. Les lexèmes qui contenaient ces affixes étaient sentis comme construits selon les règles dérivationnelles spécifiées ci-dessus. Ces règles, qui faisaient partie de la compétence des locuteurs, permettaient à ceux-ci d'analyser les lexèmes construits en base + affixes et d'en déduire la signification en fonction de la structure morphologique. Il est important de noter que l'intégration de ces affixes savants dans le système dérivationnel français était facilitée par la ressemblance formelle avec les affixes autochtones ayant la même fonction : cf. *-ance* : *-ence* ; *-aison* : *-ation* ; *-aor* : *-ateur* ; *-el* : *-al* ; *-eté* : *-ité*. Souvent, les deux formes étaient en concurrence comme nous l'avons vu dans le cas de *-el* : *-al*.

Le fait de reconnaître aux éléments savants des deux premiers groupes le statut d'opérateurs dérivationnels de la langue française depuis la fin du XIII^e siècle est lourd de conséquences pour l'analyse et la description des néologismes marqués généralement dans les dictionnaires comme empruntés au latin ; le problème est lié notamment à la notion de potentialité¹⁹. Nous traiterons successivement ces différents aspects de la problématique :

1. datations des néologismes et l'existence potentielle de la base et des dérivés
2. statut du néologisme – emprunt ou création française ?
3. relations formelle et sémantique entre les bases et les dérivés
4. combinatoire entre : base savante/affixe populaire et vice versa ; synonymie affixale

19 cf. ci-dessus p. 82 chapitre *Cadre théorique*

5.6 Les ressources potentielles de la dérivation savante en ancien français

Dans le chapitre *Cadre théorique*, nous avons soulevé le problème des mots potentiels que nous comprenons comme mots construits ayant une structure régulière que les locuteurs peuvent analyser et comprendre grâce à leur compétence lexicale. L'apparition d'un mot construit (néologisme) dans l'usage et son inclusion dans un dictionnaire est un phénomène d'ordre social ou psychologique et aucunement linguistique. En adoptant cette logique, les datations des mots construits citées dans les dictionnaires, qui nous informent de la première attestation du lexème dans un texte, ne sont pas pertinentes du point de vue de la morphologie dérivationnelle. Comme le fait remarquer D. Corbin (1987 : 87) « si un mot dérivé est le produit d'une règle, sa réalité linguistique est liée à celle de sa base et de la règle, et son attestation chronologiquement repérable n'est qu'un accident sans rapport avec l'objet de la recherche. » A partir de cette affirmation nous pouvons formuler une hypothèse selon laquelle un fait diachronique du point de vue de la morphologie dérivationnelle consisterait dans l'apparition d'une règle ou d'une base dérivationnelles.

Dans le chapitre précédent, nous avons postulé l'existence en français des règles dérivationnelles que nous citons dans les tableaux 1 et 2 respectivement pour les suffixes et les préfixes, et cela depuis la fin du XIII^e siècle. Ainsi, tous les mots construits selon ces règles sont les mots français réguliers. Considérons les exemples suivants avec les datations données par Robert :

1.

congeler (1265) – *congélation* (1320)
noter (1119) – *notation* (1361)
adapter (1270) – *adaptation* (1539)
réconcilier (1170) – *réconciliation* (XIII^e)
transporter (1180) – *transportation* (1519)

2.

congeler (1265) – *congélateur* (1845)
exterminer (XII^e) – *exterminateur* (XIII^e)
procréer (1300) – *procréateur* (1540)

3.

insensible (1227) – *insensibilité* (1314)
intelligible (1265) – *intelligibilité* (fin XVII^e)

Les mots du premier groupe sont formés selon la règle $[X]_V \rightarrow [[X]_V \text{ion}]_N$ < action de X > ; les mots du deuxième groupe selon la règle $[X]_V \rightarrow [[X]_V \text{ateur}]_N$ < agent de X > et ceux du troisième selon $[X]_{Adj} \rightarrow [[X]_{Adj} \text{ité}]_N$ < qualité de X >. Puisque nous avons postulé l'existence de ces règles en français déjà au

XIII^e siècle, il en résulte que les mots créés à partir des bases (*adaptation, procréateur, intelligibilité, etc.*) doivent avoir le statut de mots potentiels, ayant une réalité linguistique dès l'apparition de la base. Leur attestation dans l'usage est due au hasard ou aux phénomènes extralinguistiques : on peut citer l'exemple de *congélateur*, il fallait attendre que l'humanité construise une machine qui congèle pour que le mot puisse entrer dans l'usage²⁰. D'ailleurs, l'on sait bien, que les datations de mots construits citées dans les dictionnaires sont sans cesse corrigées dans la mesure où l'on découvre les textes toujours plus anciens dans lesquels on atteste le mot en question.

Les exemples précédents étaient tous de la même catégorie, à savoir les dates de la première attestation de la base étaient antérieures à la date de l'attestation du mot construit à partir de cette base en appliquant une règle dérivationnelle existant dans la langue. Or il est beaucoup d'exemples plus « compliqués » dans la mesure où le mot construit est daté antérieur à la base. En voici quelques-uns :

1.

constellation (1265) – *consteller* (1838)
consolation (fin XI^e) – *consoler* (XIII^e)
exclamation (1311) – *exclamer* (1495)
imagination (fin XII^e) – *imaginer* (1290)
immolation (XIII^e) – *immoler* (1460)
narration (1190) – *narrer* (1388)
procession (1150) – *procéder* (1300)
protestation (1270) – *protester* (1343)
prohibition (1237) – *prohiber* (1377)

2.

inconstance (1220) – *inconstant* (1265)
réticence (1546) – *réticent* (1845)

3.

immortalité (deb. XII^e) – *immortel* (XIII^e)

Puisque la règle existe déjà dans la langue au moment où apparaît le mot construit (nous sommes persuadés que, pour la dérivation en *-ion* et *-ité*, l'existence de la règle est évidente depuis la fin du XII^e siècle), les locuteurs analysaient les emprunts comme construits à partir d'une base verbale ou adjectivale : cette base avait donc une réalité linguistique dès le moment de l'apparition du mot construit – elle était potentielle – et son actualisation dans le discours ne dépendait pas des contraintes linguistiques. Cela ne vaut peut-être pas absolument puisqu'il y a des cas où on pourrait imaginer des

20 La règle $[X]_V \rightarrow [[X]_V \text{ateur}]_N \langle \text{machine qui fait X} \rangle$, avec l'agent inanimé, apparaît en français peut être plus tard qu'au XIII^e siècle, mais cela ne change rien sur le principe.

blocages d'ordre linguistique. Il y a, en effet, beaucoup de mots construits pour lesquels on n'atteste pas de base dans l'usage jusqu'à l'époque moderne. Citons à titre d'exemple : *improbation*, *improbateur*, *révolution*, *inflammation*, *défénéstration* – pour ces exemple-ci, l'on peut parfaitement imaginer une base verbale qui, même si elle n'est pas attestée, a une existence virtuelle : entre *inflammation* et *°inflammer*, il y a absolument la même relation formelle et sémantique qu'entre *constellation* – *consteller*. Par contre pour les mots comme *condition*, *discrétion*, *complexion*, une base verbale virtuelle est difficile à imaginer. Or nous pensons que c'est attribuable essentiellement au sémantisme de ces mots : pour différentes raisons (emprunt de l'expression polysémique avec un seul sens, évolution sémantique propre), le sens de « action » n'est plus senti dans la signification de ces mots. Il ne s'agit pas de noms d'action avec un sens déverbal obligatoire et l'on pourrait même se demander si, du point de vue synchronique, ces mots pourraient être considérés comme construits. Mais il s'agit là d'exceptions qui n'infirmes pas le postulat de la potentialité de la base.

Le phénomène de la non-attestation de la base est particulièrement fréquent dans le cas des mots préfixés : nous avons d'un côté *clamer* – *exclamer*, *centrer* – *excentrer*, *céder* – *excéder*, etc., mais *expirer*, *exhorter* sans base non préfixée. De même *cohérent* – *incohérent*, *compétent* – *incompétent*, *existant* – *inexistant*, etc., mais *immonde*, *imberbe*, *innocent* sans bases non préfixée. Nous sommes persuadé que, dans ces cas, il est possible de postuler des bases potentielles *°spirer*, *°horter*, *°monde*, *°berbe*, *°nocent* qui ne s'actualisent pas à l'état isolé. Parfois cela peut être attribuable à l'existence dans le lexique d'un mot avec le même contenu sémantique, mais d'une forme plus ou moins différente (*barbu*, *nuisant*).

Quoi qu'il en soit, nous considérons ces cas comme exceptionnels et nous pouvons donc tirer des réflexions précédentes la conclusion suivante : toutes les positions potentielles d'un paradigme dérivationnel en vigueur dans une synchronie donnée (voir ci-dessus p. 64 chapitre *Cadre théorique*) sont occupées du moment où apparaît la base qu'elle soit réelle ou potentielle, déductible à partir d'un mot construit selon les règles faisant partie de la compétence lexicale du locuteur.

Il est important de noter que mis à part les latinismes, il est très rare qu'une base apparaisse dans l'usage chronologiquement après le mot construit. Mais c'est justement la spécificité de la dérivation savante : nous sommes confrontés au fait que cette dérivation est d'origine empruntée et donc un mot bien formé en latin l'est également en français.

Considérons le paradigme suivant du verbe *imaginer* (nous citons les datations des formes attestées) :

Imaginer (1290) (+ transitif)	Nominalisation	action	1. ° <i>l'imaginer</i> 2. <i>imagination</i> (fin XII ^e)	[+ non accompli] [+ accompli]
		agent	3. ° <i>imagineur</i> ° <i>atrice</i>	° [+ humain]
	Adjectivisation			4. ° <i>imagineur</i> 5. <i>imaginé(e)</i> (1290)
			6. ° <i>imaginant(e)</i> 7. ° <i>imagineur</i>	° [+ non accompli] ° [+ non accompli]
		8. <i>imaginatif</i> (1295) 9. <i>imaginable</i> (1295)	[- non accompli] [+ modalité pouvoir]	

Nous sommes persuadés que ce paradigme et toutes ces composantes ont une réalité linguistique au moment de l'apparition de *imagination* dans la langue.

Rappelons encore une fois que les datations ne peuvent pas décider de l'orientation des règles dérivationnelles. *Imagination* est à décrire comme dérivé de *imaginer* et pas inversement comme pourraient le suggérer les dates de leurs premières attestations respectives. De même, que par exemple *omniscience* soit attesté avant *omniscient* ne change rien à la règle « [X(ent)]_{Adj} → [[X(ent)]_{Adj}ence]_N ‹ qualité de X › » selon laquelle nous considérons *omniscience* comme dérivé et *omniscient* comme base. C'est aussi le cas de *agresser* – *agression* discuté par D. Corbin (1987 : 87–88) et W. Zwanenburg (1983 : 26–27).

5.7 Statut des néologismes – emprunt ou création française ?

Les problèmes traités ci-dessus en entraînent un autre : celui du statut des néologismes d'origine latine. En effet, si on admet qu'à partir d'un moment donné, une règle et une base existent dans la langue, il faut se poser la question de savoir comment évaluer le statut d'un mot construit : s'agit-il d'une création française ou d'un emprunt direct au latin ? Il est important de noter que les dictionnaires ne fournissent pas toujours des renseignements cohérents sur ce point. Il est évident que là où nous avons affaire aux mots qui proviennent des couches historiques différentes et dont le phonétisme diverge d'une manière importante, il faut sans doute parler de l'emprunt (*voir* – *vision*, *éteindre* – *extinction*, *mûr* – *maturité*). Le lien dérivationnel ne se crée qu'*ad hoc* et est conditionné essentiellement par l'unité sémantique entre la base et le dérivé. Le problème est tout autre dans le cas des paradigmes que l'on peut qualifier de savants dans leur totalité, c'est-à-dire et la base et les dérivés sont d'origine latine (cf. le paradigme de *interroger*, ou de *imaginer*). Il y a l'emprunt de la base, bien entendu (que ce soit dans un mot construit ou pas), mais admettre que chaque membre du paradigme

est un emprunt direct au latin mettrait en question l'existence d'une règle dérivationnelle en français.

Examinons les exemples suivants. Nous citons entre parenthèses l'information que donne *Le Petit Robert* quant à l'étymologie de l'expression : imaginer (lat. *imaginari*) – imaginable (lat. *imaginabilis*)
 protester (lat. *protestari*) – protestable (de *protester*)

incliner (lat. *inclinare*) – inclination (lat. *inclinatio*)
 adapter (lat. *adaptare*) – adaptation (lat. *adaptatio*)
 incarcérer (lat. *incarcerare*) – incarcération (de *incarcérer*)
 autoriser (lat. *auctorizare*) – autorisation (de *autoriser*)

possible (lat. *possibilis*) – possibilité (lat. *possibilitas*)
 sensible (lat. *sensibilis*) – sensibilité (lat. *sensibilitas*)
 intelligible (lat. *intelligibilis*) – intelligibilité (de *intelligible*)
 convertible (lat. *convertibilis*) – convertibilité (de *convertible*)

On voit que ces mots construits selon la même règle sont traités tantôt comme emprunt, tantôt comme création française sans qu'il y ait un critère fiable selon lequel les mots en question se verraient attribuer un statut. Le fait qu'une expression construite comme *auctorizatio* ne soit pas attestée en latin est dû aux aléas historiques : ce mot est tout à fait régulier en latin et qui sait, il peut figurer dans un texte latin qui n'a pas encore été dépouillé. D'ailleurs *convertibilitas*, *incarceratio* existent bien en latin et *convertibilité*, *incarcération* sont traités comme créations françaises.

Pour résoudre cette question, nous proposons la conclusion suivante : depuis le moment où les règles et les affixes dérivationnels savants se sont installés durablement dans le système morphologique français, les deux systèmes, latin et français, présentent les mêmes potentialités. *Imaginable* est aussi bien une création française que latine, au même titre que *protestable*, *possibilité* l'est de même que *convertibilité*. Il y a ainsi une interaction incessante entre ces deux systèmes, dans le sens où le latin stimule en quelque sorte la création française et contribue à l'actualisation des mots potentiels dans l'usage (ex. de *imaginable* dont l'apparition était stimulée par la traduction de Boèce par Jean de Meun). Il faut toutefois constater une émancipation progressive de la dérivation savante en français, qui se libère de plus en plus des modèles latins, surtout depuis le XIX^e siècle (cf. la formation lexicale gréco-latine du vocabulaire scientifique contemporain)²¹.

Nous tenons à rappeler qu'il faut bien se garder de ne pas mêler les faits diachroniques avec les conclusions pertinentes du point de vue synchronique.

21 Zwanenburg (1983 : 27) arrive à la même conclusion en constatant : « ... (le) système (de dérivation savante) se trouve avoir un statut tout particulier, et jusqu'aujourd'hui, l'emprunt direct et la formation des mots doivent s'y entremêler d'une façon compliquée lors de la création de mots nouveaux... »

Imagination est bien un emprunt au latin, mais du point de vue synchronique (même à la fin du XIII^e siècle), c'est un dérivé à partir de *imaginer*. De même *résolution* est un emprunt, mais en synchronie, ce mot fonctionne comme dérivé de *résoudre* (pour les règles morphophonologiques qui interviennent lors de la dérivation en synchronie, voir Dubois 1969 : 89–92). Pour ce qui est des créations du type *imaginable* ou *convertibilité* elles sont, du point de vue de leur statut diachronique, « à cheval » entre « néologie d'emprunt » et « néologie syntagmatique » (cf. ci-dessus p. 110 note 24), mais leur statut synchronique est celui de dérivés (à partir de *imaginer* et *convertible* respectivement).

5.8 La dérivation et la sémantique

Il y a encore un aspect qu'il faut impérativement prendre en compte lors de l'analyse de la dérivation savante en français – l'aspect sémantique. Nous avons insisté sur le fait que le lien sémantique entre la base et le dérivé est essentiel pour que l'on puisse établir un lien dérivationnel entre deux unités lexicales. Dans les cas de l'allomorphie, le lien sémantique est d'ailleurs le plus important puisque le lien formel peut être très obscur (*mûr* – *maturité*, etc...). Nous allons maintenant analyser quelques exemples pour montrer à quel point le lien sémantique est important pour la description des dérivations.

Soit le couple *potence* – *impotence*. En considérant la forme, on serait prêt à établir un lien dérivationnel entre ces deux mots selon la règle $[X]_N \rightarrow [in[X]_N]_N$ « privé de X » et considérer *impotence* comme dérivé de *potence* de la même manière que *indétermination* l'est de *détermination*. Mais après avoir inclus dans la description la sémantique, on se rend compte qu'il n'est pas possible de chercher un lien dérivationnel entre *potence* qui signifie « pièce d'appui constituée par un montant vertical et une traverse placée en équerre » et *impotence* qui signifie « état de celui qui, par un vice de nature ou par accident, ne peut se mouvoir, ou ne se meut qu'avec une extrême difficulté ». Puisqu'il n'y a aucun rapport sémantique entre *potence* et *impotence*, il s'agit de deux lexèmes empruntés au latin, indépendants l'un de l'autre sans que le système dérivationnel français ne soit concerné.

Pourtant, le sens de *impotence* est bien négatif et donc synchroniquement analysable selon la règle $[X]_{N, Adj} \rightarrow [in[X]_{N, Adj}]_{N, Adj}$ « privé de X », le lexème ayant un sens régulier construit. Il doit alors être traité comme mot construit. Pour rendre compte de la structure de ce mot, il faut donc postuler un mot potentiel °*potence*, homonyme avec *potence* attesté, dont la signification serait °« état de celui qui peut se mouvoir avec une grande facilité ». Ce mot ne s'est pas encore réalisé dans l'usage, aussi parce qu'il est freiné par *potence* attesté.

Par contre le sens de *potence* attesté n'a rien d'un dérivé d'une base adjectivale (manque du sème « qualité » ou « état » dans le sémème de *potence*), comme le suggère le suffixe *-ence* (règle : $[X(ent)]_{Adj} \rightarrow [[X(ent)]_{Adj}]_{ence}]_N$

« qualité de X »). Nous ne considérerons donc pas ce mot comme construit, dérivé d'un °*potent* même potentiel.

Le caractère compliqué de la relation entre l'emprunt et la dérivation peut être illustré par un autre exemple, celui de *concevoir* – *conception*. Jusqu'à la fin du XIII^e siècle ce couple dérivationnel du type *base autochtone* – *dérivé savant* avait la signification 1. « former un enfant dans son utérus » – « action de former un enfant dans son utérus ». Par la voie de l'emprunt sémantique (Jean de Meun, traduction de Boèce) le lexème *conception* se voit attribuer le sens de 2. « action de former une idée par la raison ». Ainsi le dérivé devient polysémique, *concevoir* le suit et devient polysémique lui aussi. Nous pouvons représenter le procédé comme suit :

Autour de 1200 :

base : *concevoir* : « former un enfant dans son utérus »
 ↓
règle : $[X]_V \rightarrow [[X]_V \text{ion}]_N$ « action de X »
 ↓
dérivé : *conception* : « action de former un enfant dans son utérus ».

1295 :

°*base* : °*concevoir* : « °former une idée par la raison »
 ↓
règle : $[X]_V \rightarrow [[X]_V \text{ion}]_N$ « action de X »
 ↓
dérivé : *conception* : « action de former une idée par la raison ».

Au bout d'un certain temps nécessaire à la lexicalisation de °*concevoir* :

base : *concevoir* : « former un enfant dans son utérus » ; « former une idée par la raison »
 ↓
règle : $[X]_V \rightarrow [[X]_V \text{ion}]_N$ « action de X »
 ↓
dérivé : *conception* : « action de former un enfant dans son utérus » ; « action de former une idée par la raison »

Nous voyons donc que °*concevoir* : « °former une idée par la raison », qui était un mot potentiel au moment de l'emprunt de *conception* 2, s'est réalisé dans l'usage et le verbe *concevoir* qui n'avait eu jusque là que le sens 1 et n'avait pas pu être considéré comme base pour *conception* 2 est devenu polysémique.

La sémantique est donc fondamentale pour la description des dérivations, notamment dans le cas de la couche savante du vocabulaire français dans laquelle la dérivation et l'emprunt s'entremêlent constamment.

5.9 Combinatoire des éléments autochtones et savants en ancien français

5.9.1 Le français moderne

Toutes les études consacrées à la relation entre la dérivation savante et non-savante en français moderne traitent du rapport mutuel entre les bases et affixes savants d'un côté et les bases et affixes non-savants de l'autre. En général, elles arrivent à la conclusion que leur combinatoire est très limitée. H. Marchand, l'un des premiers qui a traité d'une manière systématique de la dérivation savante en français, arrive à la conclusion suivante (H. Marchand, 1951) : il y a des bases non-savantes qui se combinent avec des affixes non-savants pour former des dérivés non-savants ; et d'autre part, il y a des bases savantes qui se combinent avec des affixes savants pour former des mots dérivés savants. Cette conclusion est très simpliste, ce que les linguistes n'ont pas tardé à faire remarquer (cf. ci-dessus chapitre *Éléments savants, éléments populaires – problèmes de définition*). En effet, nous trouvons en français moderne des mots construits à l'aide d'un suffixe populaire ajouté à une base savante : *germinaison*, *acclimatement*, *prolongement*, etc. Ces constructions, quoique pas très nombreuses, ne sont pas vraiment exceptionnelles et sont acceptées sans répugnance par les locuteurs français. De l'autre côté, les combinaisons d'une base populaire avec un affixe savant sont extrêmement rares et les mots ainsi construits sont perçus par les locuteurs comme des exceptions ayant un caractère très marqué. Citons à titre d'exemple *dégoûtation* et *foultitude*, marqué par le Robert respectivement comme « familier » et « familier et vieilli ». E. Pichon (1942 : 47–49) précise à ce propos : « ...Au contraire, il y a toujours de la gaucherie à attacher un suffixe savant à un radical de la couche authentique. A propos de l'exemple *germination*, nous avons tout à l'heure confronté : *germaison*, *germinaison*/*germination*. Chacun de ces trois termes peut avoir son rôle sémantique propre, et être éventuellement appelé à figurer dans une phrase. Au contraire, il nous semble qu'un Français plein du sentiment de son idiome répugnerait à employer **germation*, qui fait, par rapport au latin qu'il évoque l'effet de barbarisme. » Nous pouvons donc retenir, pour le français moderne, l'affirmation suivante : les bases savantes se combinent avec les affixes populaires et cette combinaison, quoique relativement peu fréquente, est régulière ; les bases populaires se combinent très difficilement avec les affixes savants ; si une telle création apparaît, elle est généralement considérée comme exceptionnelle et marquée.

5.9.2. L'ancien français

Nous avons déjà fait remarquer que l'ancien français était une langue avec une riche dérivation, mais cette richesse n'était que relative vu la grande synonymie affixale. Nous avons vu ci-dessus que les affixes (suffixes) populaires peuvent se rattacher aux bases savantes et, même si cette combinaison n'est pas très fréquente, elle est possible. En considérant la richesse

suffixale de l'ancien français, nous nous sommes posé la question de savoir quelles étaient les possibilités combinatoires entre les bases savantes, déjà bien nombreuses à la fin du XIII^e siècle et le riche répertoire de suffixes dont la langue ancienne disposait.

Notre analyse concernera la dérivation déverbale pour laquelle, comme nous l'avons vu, l'ancien français disposait d'un grand nombre de suffixes opérateurs. Pour dériver un nom d'action ou du résultat d'action, la couche autochtone de l'ancien français disposait de suffixes : *-ée*, *-ance*, *-aison*, *-eüre*, *-ment*, tous plus au moins synonymes qui se rattachaient à la base verbale (populaire). Nous avons examiné un certain nombre de verbes d'origine savante en nous concentrant sur la possibilité de leur combinaison avec les suffixes populaires. En voici les formations attestées en ancien français :

<u>Base</u>	<u>Base + suffixe populaire</u>	<u>Base + suffixe savant</u>
<i>accuser</i>	<i>accusance, accusement,</i>	<i>accusation</i>
<i>amenistrer</i>	<i>amenistrement,</i>	<i>amenistration</i>
<i>affirmer</i>	<i>affirance,</i>	<i>affirmation</i>
<i>caviller</i>	<i>cavillance, cavillement, cavillerie,</i>	<i>cavillation</i>
<i>excuser</i>	<i>excusance, excusement, excusaison,</i>	<i>excusation</i>
<i>estimer</i>	<i>estimage, estimance,</i>	<i>estimation</i>
<i>générer</i>	<i>generance,</i>	<i>génération</i>
<i>perturber</i>	<i>perturbement,</i>	<i>perturbation</i>
<i>conjurér</i>	<i>conjurement,</i>	<i>conjuración</i>
<i>considérer</i>	<i>considérance,</i>	<i>considération</i>
<i>damner</i>	<i>damnement, damnaison,</i>	<i>damnation</i>
<i>détracter</i>	<i>détractement,</i>	<i>détraction</i>
<i>disposer</i>	<i>disposance, disposement,</i>	<i>disposition</i>
<i>exposer</i>	<i>exposement,</i>	<i>exposition</i>
<i>imaginer</i>	<i>imagination,</i>	<i>imagination</i>
<i>tribuler</i>	<i>tribulance,</i>	<i>tribulation</i>

Ces exemples montrent qu'en ancien français la combinaison des bases savantes avec les suffixes populaires était une chose absolument courante et régulière, et cela beaucoup plus qu'en français moderne. A en croire les dictionnaires de l'ancien français, toutes les variantes des créations citées ci-dessus étaient parfaitement synonymes, le rendement fonctionnel des suffixes était donc très faible. Cette situation étant en contradiction avec l'économie du système de la langue, la plupart des créations ont disparu : ce sont justement les créations du type base savante + suffixe populaire qui n'ont pas survécu jusqu'à l'époque moderne. Puisqu'il y a encore aujourd'hui des formations du type *acclimatement*, *prolongement*, nous pensons que la règle $[X]_V^{+savant} \rightarrow [[X]_V^{+savant} \text{ment}^{-savant}]_N \langle \text{action de X} \rangle$ existe toujours dans la langue – les mots ainsi construits sont perçus comme réguliers par les natifs à la différence de *-ance* : nous avons testé les formations du type base

savante + *-ance* (*perturbance*) sur les natifs, qui les ont été refusées comme agrammaticales, à la différence de p. ex. *perturbement*.

Il est important de noter que là où les deux formes, celle en *-ion* et celle en *-ment*, se sont conservées jusqu'à nos jours, leurs sens se sont différenciés dans l'usage : *prolonger* – *prolongation* – *prolongement*.

La deuxième question concerne la combinaison des bases populaires avec les suffixes savants. Nous avons vu que ce type de formation est très exceptionnel en français moderne et que, à quelques exceptions près, les mots ainsi construits ont un caractère très marqué.

Nous n'avons pas trouvé en ancien français de mots en *-ion* dont la structure serait :

$[X]_{\text{V}}^{-\text{savant}} \rightarrow [[X]_{\text{V}}^{-\text{savant}} \text{ion}]_{\text{N}}$ < action de X > comme par exemple *dégoûtation* en français moderne. Les formations déverbales du type *lisible*, *nuisible* n'apparaissent qu'à partir de la fin du XV^e siècle.

Nous n'avons trouvé qu'un seul type de formation base populaire + suffixe savant : *poitrinal* et *besognal*. Cette formation n'a pas survécu à l'époque moderne.

Il en résulte que les possibilités de combinaison des bases populaires avec les suffixes savants étaient très limitées en ancien français, voire inexistantes. Par ailleurs, les éléments d'origine latine ou plutôt gréco-latine ne jouissaient pas en ancien français d'une autonomie comparable à celle du français moderne ; nous pensons notamment aux confixes (*anthropo-*, *-cratie*, etc.) qui sont extrêmement productifs à notre époque où ils servent à former des mots désignant les inventions de la science et de la technique contemporaines (*anthropométrie*, *bureaucratie*, *électrification*, *monocylindrique*, etc.)

Pour ce qui est de la préfixation, on constate une liberté combinatoire plus grande que dans le cas des suffixes. Nous trouvons en ancien français des formations du type *abjuger*, *circonvoldre*, *compenage*, *consemblable*, *subgouter*, *transbailler*, *transnagier*, *transmuer* (*transmuance*, *transmusement*), *illouable*, *impaoureusement*, *insouillé*, etc., où le préfixe savant se combine avec la base populaire. Il est intéressant de constater que les formations inverses (type préfixe populaire + base savante) ne sont pas particulièrement nombreuses, nous pouvons citer à titre d'exemple *desconfusion*, *descrucifier*, *descultivé*, *desobédient*, *entreconclusion*, *parexécuter*, *parjuration*, *surabonder*, *surceleste*, *surministre*, *tressubstancier* ; beaucoup d'entre elles disparaissent au cours de l'évolution ou latinisent leur préfixe. En ce qui concerne les préfixes, on peut donc prétendre que les préfixes savants se combinent en ancien français relativement facilement avec les bases populaires tandis que les préfixes populaires ne se combinent avec une base savante que dans une mesure relativement limitée, ce type de formation étant enclin à disparaître.

5.10 Conclusion

En guise de conclusion, nous allons résumer les résultats de notre analyse. Nous avons constaté l'existence de la dérivation savante en français de la fin du XIII^e siècle. L'intégration d'un système dérivationnel d'une langue dans une autre langue est un procédé dynamique : si certaines règles dérivationnelles savantes sont très productives en ancien français (ex *-ion*, *-ité*), d'autres ont dans cette synchronie le statut de règles d'analyse (*-isme*, *-iste*). Les mots créables selon les règles productives sont des mots réels, les mots non-attestés ont le statut des mots potentiels, leur attestation dans l'usage dépendant essentiellement des facteurs extra-linguistiques. Dans le cadre des règles d'origine latine assimilées par le français, les deux langues présentent les mêmes potentialités. L'emprunt et la propre dérivation française s'entremêlent, le latin stimulant la dérivation française. La « latinisation » du français est par conséquent extrêmement facilitée. Pourtant l'emprunt peut être à l'origine de quelques irrégularités qui se présentent sur le plan sémantique (ex. *potence* – *impotence*). Pour ce qui est de la combinatoire des éléments savants et populaires en ancien français, nous constatons une plus grande liberté dans l'adjonction des suffixes populaires aux bases savantes et des préfixes savants aux bases populaires qu'en français moderne.

Dans le chapitre suivant, nous étudierons le phénomène de la relatinisation du français au Moyen âge sur le plan sémantique. La méthode que nous avons utilisée pour cette étude relève des approches développées dans le cadre de la sémantique structurale. Même si certaines théories sémantiques récentes contestent l'analyse sémantique différentielle (et donc structurale), comme la sémantique du prototype par exemple, nous sommes persuadés que l'approche structurale peut rendre compte le mieux des modifications survenues au moyen de l'emprunt dans les structures sémantiques de la LE et déterminer le plus exactement la nature du changement que représente l'intégration d'une nouvelle unité lexicale dans la langue sur plan sémantique.

L'objectif principal de cette étude sera de démontrer la manière dont le linguiste peut procéder lors de l'analyse sémantique de l'emprunt lexical.